



## **SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du comité syndical*

*du 19 décembre 2007*

### **Réunion du comité syndical du 19 décembre 2007**

Le comité syndical du 19 décembre 2007 s'est réuni à l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu, sous la présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

#### **ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

##### **Membres titulaires**

##### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jérôme BIGNON
- Monsieur Yves BUTEL
- Monsieur Dominique CAMUS
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

##### **Représentants des Communes**

- Monsieur Jean-Yves CAUCHOIS
- Madame Yvonne PERRUCHOT
- Madame Roselyne BOURGUELLE
- Monsieur Jean-Claude VANNICATTE
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Thierry HUET
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Madame Brigitte HEDOUIN
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Maurice CAILLEUX

##### **Membres suppléants :**

##### **Représentant des Communes**

- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Alain ROUSSEL

#### **ABSENTS EXCUSES :**

##### **Membres Titulaires :**

##### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Philippe BEAUVISAGE
- Monsieur Hubert HENNO
- Monsieur Pierre MARTIN
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

##### **Représentant des Communes**

- Monsieur Pierre-Yves FAUQUET
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Marcel LEJEUNE
- Monsieur Guy DELAHAYE
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur André JEANSON

**Participaient également à cette réunion :**

- Monsieur André LEDUC
- Monsieur Hubert FLANDRE
- Madame Michelle PAULY
- Monsieur BRIET
- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Pascale SINGLE
- Monsieur Matthieu DELABIE

**RELEVÉ DE DECISIONS**

**1 - Budget primitif 2007 – Décision modificative n° 4**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder aux modifications budgétaires suivantes :*

- art 2762-503 : - 7 500.00 €
- art 2762-0001 : + 7 500.00 €

**2 - Régime indemnitaire au profit des filières administratives et techniques**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les modifications à apporter aux modalités d'application du régime indemnitaire et autorise le Président à fixer, le cas échéant, le montant individuel de ces primes.*

**3 - Convention liant le Conseil Général de la Somme et le syndicat mixte**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les termes de la convention liant le Conseil Général de la Somme et le syndicat mixte et autorise le Président à signer cette convention.*

**4 - Renouvellement de la convention pour la réalisation d'un chantier d'application éducative**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à renouveler la convention avec le centre éducatif « Amiens Ressource », et autorise le Président à la signer.*

**5 - Recrutement chargé de mission « Milieux Naturels »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le recrutement de cet agent à temps complet, à compter de février 2008, pour une période de trois années et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.*

**6 - Projet de réestuarisation du cours du Dien en fond de Baie de Somme – Maîtrise d'œuvre et travaux**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le plan de financement défini ci-dessus et autorise son Président à engager les consultations pour le marché de travaux selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.*

**AULT**

**7 - Rénovation de la Porte Bréhamet – Marché de Travaux**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.*

**PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE**

**8 - Acte rectificatif à la vente entre la commune de Boismont et le syndicat mixte**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte rectificatif.*

## **ENTREE DE VILLE DE QUEND**

### **9 - Aménagements paysagers**

Après avoir pris connaissance de cette cession avec substitution du co-traitant de l'Entreprise Ramery et en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte spécial de sous-traitance pour l'Entreprise Bois et Loisirs.

## **DESTINATION BAIE DE SOMME**

### **10 - Décision modificative n° 3 au budget primitif 2007**

Afin de permettre à Destination Baie de Somme de passer les dernières écritures comptables de l'exercice, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de procéder aux réajustements suivants :

- ☛ Ajustement des comptes relatifs à la reprise sur subvention d'investissement :
  - Section de fonctionnement recettes :
    - \* Article 777 : Reprise sur Subvention + 35 450.00 €
    - TOTAL : 35 450.00 €
  - Section d'investissement dépenses :
    - \* Article 13913 : Subvention d'investissement + 10 050.00 €
    - \* Article 13917 : Budget Communautaire + 9 000.00 €
    - \* Article 13918 : Autres Subventions + 16 400.00 €
    - Opération 618 : Programme Communication
    - \* Article 205 : Immobilisations Incorporelles – Concessions - 28 850.00 €
    - TOTAL : 6 600.00 €
  - Section d'investissement recettes :
    - Opération 618 : Programme Communication
    - \* Article 2033 : Frais d'insertion + 250.00 €
    - Opération 624 : Restructuration Sanitaires Aire
    - \* Article 2033 : Frais d'insertion + 1 970.00 €
    - Opération 628 : Extension Cap Hornu
    - \* Article 2033 : Frais d'insertion + 4 380.00 €
    - TOTAL : 6 600.00 €
- ☛ Prise en compte de l'évolution de l'Impôt sur les sociétés :
  - Section Fonctionnement dépenses :
    - \* Article 695 : Impôts Société + 200 000.00 €
    - TOTAL : 200 000.00 €
  - Section Fonctionnement recettes :
    - \* Article 706 : Prestation de service + 80 000.00 €
    - \* Article 707 : Ventes de Marchandises + 59 550.00 €
    - \* Article 74 : Subvention + 25 000.00 €
    - TOTAL : 164 550.00 €
- ☛ Remboursement d'un trop perçu par le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) concernant un contrat emploi jeune de mars à avril 2001 :
  - Section Fonctionnement dépenses :
    - \* Article 673 : Titres annulés sur exercice antérieurs + 1 500.00 €
    - \* Article 022 : Dépenses imprévues - 1 500.00 €
    - TOTAL : 0.00 €
- ☛ Intégration d'une partie des acquisitions de mobilier de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu dans un compte définitif d'immobilisation :
  - Section d'investissements dépenses :
    - Opération 627 : Programme Rénovation Reliquat Cap
    - \* Article 2184 : Mobilier + 20 930.00 €
    - TOTAL : 20 930.00 €
  - Section d'investissement recettes :
    - Opération 627 : Programme Rénovation Reliquat Cap
    - \* Article 238 : Avances et acomptes versés + 20 930.00 €
    - TOTAL : 20 930.00 €
- ☛ Inscription de crédits complémentaires liés au projet de rénovation des sanitaires de l'Aire Autoroutière
  - Section d'investissements dépenses :

Opération 624 : Restructuration des sanitaires

\* Article 2314 : Construction sur sol d'autrui : + 50 000.00 €

Article 020 : Dépenses imprévues : - 50 000.00 €

TOTAL : 0.00 €

• Inscription de crédits supplémentaires liés au paiement d'un dépôt de garantie pour le système de caisse au Golf de Belle Dune

- Section d'investissements dépenses :

Opération 602 : Acquisition de matériel golf

Article 2154 : Matériel industriel : - 250.00 €

Article 275 : Opérations non individualisées + 250.00 €

TOTAL : 0.00 €

Récapitulatif des modifications budgétaires :

- Section Fonctionnement recettes 200 000.00 €

- Section Fonctionnement dépenses 200 000.00 €

- Section d'investissement recettes 27 530.00 €

- Section d'investissements dépenses 27 530.00 €

**11 - Produits irrécouvrables**

*Suite à la délibération du comité syndical en date du 30 mars 2007 concernant l'admission de titres en non valeur d'un montant de 21 298,71 € et malgré les relances restées infructueuses, il reste encore, pour l'année 2002 à 2004, des titres non soldés. Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, d'admettre les titres suivants en non valeur pour un montant de 6 307,07 €.*

Années	Chiffre d'affaires	Montant de la créance irrécouvrable au 30 mars	% chiffre d'affaires	Montant de la créance restant à annuler	% chiffre d'affaires	Montant global des titres à annuler	% chiffre d'affaires
2002	5 894 697 €	2 803,75 €	0,048 %	690,00 €	0,012 %	3 493,75 €	0,06 %
2003	6 930 322 €	8 566,84 €	0,123 %	3 328,60 €	0,048 %	11 895,44 €	0,172 %
2004	7 540 912 €	8 156,36 €	0,123 %	2 288,47 €	0,0303 %	10 444,83 €	0,1385 %
TOTAL	20 365 931 €	19 526,95 €	0,294 %	6 307,07 €	0,0309 %	25 834,02 €	0,1268 %

**12 - Gestion du Personnel**

**12/1 – Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Avenant au contrat de travail d'un ouvrier d'entretien**

*Considérant la nécessité de revoir les modes de calcul de la rémunération de ce salarié, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

**12/2 – Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Avenant au contrat de travail d'une gouvernante**

*Considérant la nécessité de revoir les modes de calcul de la rémunération de cette salariée, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

**13 - Festival de l'Oiseau 2008 et Site Internet**

*Après en avoir le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à valider les tarifs de chacune des prestations ainsi qu'à signer les conventions avec l'Association du Festival de l'Oiseau et les prestataires de service.*

**14 - Passeport Découverte Hébergeurs 2008**

*Rapport annulé*

**15 - Avenant n° 8 au bail entre la commune de Lanchères et le syndicat mixte**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un avenant n°8 au bail entre la commune de Lanchères et le syndicat mixte moyennant une augmentation de loyer de 5 %, soit un loyer annuel de 16 007,25 €, de proroger le bail d'une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### **EVOLUTION DE L'HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU**

#### **16 - Projet phase 1 – emprunt : choix de l'organisme bancaire**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir la Caisse d'Epargne de Picardie selon les modalités financières ci-exposées et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

#### **PARC DU MARQUENTERRE**

#### **17 - Route du poisson 2008 en réserve Naturelle de la Baie de Somme – Journée cheval de trait et développement durable**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à organiser cette manifestation ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes.

#### **SYNDICAT MIXTE DESTINATION BAIE DE SOMME**

#### **18 - Fourniture et livraison de produits alimentaires frais pour le syndicat mixte et les sites de Destination Baie de Somme**

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer :

- le lot n° 1 : « Fruits et légumes » à Pomona Boulogne
- le lot n° 2 : « Crèmerie » à Lacroix
- le lot n° 4 : « Charcuterie » à Davigel
- le lot n° 5 : « Viande » à Sauvage
- le lot n° 6 : « Poisson » à Disfruit Pomona
- le lot n° 7 : « Plats préparés » à Davigel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les marchés et tous les autres actes d'exécution s'y rapportant.

#### **.19 - Marché d'assurances pour le syndicat mixte et Destination Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les marchés ainsi finalisés.

#### **20 - Marchés de prestations de service de Destination Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché « édition des fiches de paye et prestations annexes » pour les années 2008 à 2009 à KPMG Entreprises FACILIO et le marché « veille et assistance juridique en droit du travail et gestion sociale » pour les années 2008 à 2010 au Cabinet Ernst & Young à Lille et autorise le Président à signer les marchés et tous les actes d'exécution s'y rapportant.

#### **.21 - Bail emphytéotique par la commune de Le Crotoy au profit du syndicat mixte**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le bail emphytéotique avec la commune de Le Crotoy par devant Maître Wartel ainsi qu'à engager l'ensemble des dépenses relatives aux frais notariés.

#### **22 - Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires de remplacement dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour les différents cadres d'emplois (filiales technique et administrative).

#### **23 - Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à recruter des agents non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour les différents cadres d'emplois (filiales technique et administrative).

### **RAPPORTS D'INFORMATION**

- Budget primitif : virement de crédits
- Tableau des marchés pour le mois de décembre 2007

